

PHOTOS RECHERCHÉS

Le Comité de la famille et des aînés est à la recherche de photos pour sa brochure finale de la politique familiale ainsi que pour le site web de la municipalité de Saint-Aubert. Ce document sera déposé dans les prochains mois. Nous acceptons toutes sortes de photos, que ce soit votre maison, un portrait de famille, des paysages ou votre jardin fleuri. Bref, tout ce qui peut représenter la vie au quotidien dans votre belle paroisse.

Nous vous demandons de nous faire parvenir vos photos numériques en format JPEG à l'adresse courriel suivante : marie_therese.pelletier@saint-aubert.net. Pour ceux qui ont des anciennes photos et qui souhaitent les partager avec nous, vous pouvez nous les apporter au bureau municipal afin de les numériser.

Les membres du Comité de la famille et des aînés vous remercient à l'avance de votre participation afin de compléter une politique familiale à votre image.

STATIONNEMENT DE VÉHICULES SUR L'EMPRISE DES CHEMINS MUNICIPAUX

Nous vous rappelons, qu'en vertu du règlement 336-2000, il est interdit de stationner tout véhicule routier dans l'emprise des chemins municipaux de 21h00 à 07h00 durant la période hivernale comprise entre le 15 septembre 2012 et se terminant le 15 mai 2013.

Il est également interdit, en tout temps, de stationner tout véhicule routier dans l'emprise des chemins à l'entretien de la municipalité lors des chutes de neige ou lors des opérations de déneigement. Une attention particulière est demandée aux propriétaires du secteur du lac Trois-Saumons afin que les véhicules des visiteurs soient stationnés sur les terrains privés.

Tout conducteur de véhicules routiers qui ne se conforme pas à ce règlement, est passible d'une infraction de 30 \$ plus les frais en sus de la possibilité de voir son véhicule remorqué aux dépens de son propriétaire.